

N° SG2026-501

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

VU le Code de la route,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, conseiller municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de l'office religieux organisé par la Commonwealth War Graves Commission qui se déroulera le **vendredi 5 juin 2026 à la Cathédrale**, il s'avère indispensable de réglementer temporairement la circulation dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules automobiles et engins à deux roues sera interdite, le **vendredi 5 juin 2026 de 15h30 à la fin de la cérémonie** :

- Rue Lambert Leforestier et rue du Bienvenu, sur la partie comprise entre la rue de la Juridiction et la rue de la Maîtrise.

Article 2 - La signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bayeux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-six mai deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

